

M. BRISSET: Oui, elle a des bureaux dans divers ports, notamment à Montréal, Québec, Halifax et Churchill. Elle agit pour le compte de centaines de navires chaque année, aussi bien étrangers que canadiens. Elle n'a rien à voir dans la conduite de ces navires. Quand je parle de la conduite je veux dire la navigation et le choix de l'équipage.

M. NICHOLSON: La *Montreal Shipping* a agi pour le compte d'environ 30 navires qui sont venus à Churchill l'an dernier, dont plusieurs navires italiens et grecs dont les équipages parlaient une langue étrangère. Elle rend de grands services pour le dédouanement de ces navires, et la rendre responsable des erreurs de manœuvre serait lui imposer une très lourde charge.

M. WINCH: Le témoin pourrait-t-il comparaître devant le Comité un jour quelconque de la semaine prochaine, au cas où les membres auraient des questions à lui poser?

M. BRISSET: Certainement; je serai à la disposition du Comité.

Le PRÉSIDENT INTÉRIMAIRE: Quand le Comité désire-t-il se réunir de nouveau?

M. WINCH: Quand le président le jugera à propos.

Le PRÉSIDENT INTÉRIMAIRE: Quelqu'un veut-il proposer l'ajournement?

M. WINCH: Je propose que le Comité s'ajourne.